

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danièle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

HÔTEL DE VILLE

📍 89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

☎ 03 20 63 07 50 - 📠 03 20 63 07 54 - 🌐 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

LA VILLE
SYMPA.

QUESTION N°6/1
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT DE VELOS POUR
LES ANDRESIENS

Suite à la crise sanitaire sans précédent que le monde connaît depuis quelques mois, et notamment face aux risques de contamination dans les transports en communs et à la baisse de l'offre de transport durant cette période, un grand nombre de français se tourne vers le vélo, accélérant ainsi la transition vers des mobilités douces.

Outre le contexte actuel, depuis plusieurs années, la Ville de Saint-André accorde une attention toute particulière à la mobilité et aux déplacements doux. Depuis 2014, la commune a fortement augmenté le linéaire cyclable et les doubles sens cyclables. Entre 2014 et 2019, ce sont 3 stations V'lille qui ont été installées dans les différents quartiers de la Ville et chaque année des fonds sont débloqués afin d'équiper les rues pour l'aisance et la protection des cyclistes (arceaux vélos, rack de stationnement devant les écoles, sas vélos, potelets anti stationnement...).

En 2019, la commune a également financé une étude visant à requalifier ses parcs et ses cheminements doux.

C'est dans cette optique, et pour proposer une alternative aux transports en communs que la Ville de Saint André souhaite mettre en place une aide financière pour l'acquisition d'un vélo classique, cargo, à assistance électrique ou non.

Sera donc proposé aux andrésiens un remboursement de 50% du prix d'achat du vélo (quotient familial inf. à 1000€) ou de 25% du prix d'achat du vélo (autre quotient familial) plafonné à 250€ (dans la limite d'un vélo par foyer).

Plusieurs communes de la Métropole ont récemment mis en place de tels dispositifs qui rencontrent un franc succès (Villeneuve d'Ascq, Marcq-en-Barœul, Hem, ou encore Lesquin)

Il est donc décidé de mettre en place une aide financière aux particuliers pour l'achat de vélos, dans les conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 16 juillet 2020